

## ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT : LA FRANCE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT INTERNATIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DES TERRES ET LA DÉSERTIFICATION

*La désertification est une dégradation progressive des sols dans les zones sèches, affectant leur potentiel de productivité biologique et économique.*

*Aujourd'hui, plus de 3,2 milliards de personnes dans le monde vivent sur environ 2 milliards d'hectares de terres dégradées. Par ailleurs, 500 millions de personnes habitent dans des zones déjà touchées par la désertification et ses conséquences économiques, sociales et environnementales.*

*Ce phénomène, s'amplifiant et touchant aujourd'hui tous les continents, représente un réel danger pour la santé humaine, la biodiversité, le climat, la sécurité alimentaire, la stabilité et la sécurité.*



Vallée du Dadès, Maroc

### Les conséquences de la désertification sont multiples :

**Biodiversité** : la dégradation des terres, liée à l'artificialisation et au changement d'utilisation des sols, représente le premier facteur de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

**Santé humaine** : la dégradation des écosystèmes naturels contribuerait à hauteur de 30% au développement des maladies infectieuses émergentes, comme le rappelle la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19.

**Climat** : l'agriculture, l'élevage, la déforestation, la dégradation des terres et forêts sont responsables de 23% du total mondial des émissions de CO2 d'origine humaine.

**Sécurité alimentaire** : les zones sèches abritent 50% du cheptel mondial et près de 50% des terres cultivées.

**Stabilité** : augmentation de l'instabilité des populations, 135 millions de personnes risquant d'être déplacées dans les décennies à venir.

**Sécurité** : augmentation de l'insécurité des populations, l'accaparement et la raréfaction des terres étant source de conflits.

## CHIFFRES CLÉS

- **12 millions d'hectares** de terres sont dégradées chaque année ;
- Plus de **3,2 milliards de personnes** dans le monde vivent aujourd'hui sur environ **2 milliards d'hectares** de terres dégradées ;
- Le coût de la perte des espèces et services écosystémiques s'élève à **10% du PIB mondial** annuel (près de trois fois le PIB de la France) ;
- Les zones sèches abritent **50% du cheptel mondial** et près de **50% des terres cultivées** ;
- **135 millions de personnes** risqueraient d'être déplacées du fait de la désertification dans les décennies à venir.



Agro-sylvo-pastoralisme, Maroc

# ACTIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LA DÉGRADATION DES TERRES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2020 - 2030

Depuis longtemps, la France s'est engagée à soutenir les efforts des pays menacés par la désertification en ratifiant la **Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)**, adoptée à Paris en 1994, en créant des initiatives de portée mondiale : *l'Initiative 4 pour 1000* et *l'Initiative verte pour le Sahel*, et en soutenant de nombreuses autres.

Compte tenu de l'importance des enjeux de désertification à la fois pour l'environnement et le développement économique et social, **la France adapte son cadre stratégique pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres à l'international pour la période 2020-2030.**

Ce nouveau cadre stratégique est au service des ambitions suivantes :

- **Contribuer à la politique de développement de la France**, pour lutter contre les inégalités mondiales et préserver les biens publics mondiaux, en traitant les causes profondes des crises qui touchent tous les continents et se renforcent mutuellement ;
- **Guider les ministères, opérateurs, ONG, chercheurs**, et autres acteurs français à accompagner les populations les plus vulnérables à prévenir la dégradation des terres et à les gérer de manière plus durable.



Maraichage, Sakal, Sénégal

## 4 AXES ET 12 OBJECTIFS POUR PROMOUVOIR :

- La création d'un contexte favorable à la lutte contre la dégradation des terres à tous les niveaux, en mobilisant tous les acteurs concernés (I) et les connaissances à disposition ou à développer (II).
- Le renforcement de l'efficacité de la contribution de la France pour l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle globale, en améliorant la performance des projets mis en œuvre (III) et s'assurant qu'ils associent systématiquement l'ensemble des populations et acteurs concernés (IV).

---

Ce cadre stratégique a une **vocation multisectorielle**. Il a pour but de **renforcer les synergies entre les actions mises en œuvre par la France et ses partenaires, dans tous les domaines du développement durable** : biodiversité, climat, gestion des ressources en eau, sécurité alimentaire, développement économique, réduction des inégalités.